

”Nier les prémices qui ont conduit au génocide au Rwanda, c’est le vider de sa substance et de sa compréhension”

Jean-Philippe Schreiber

La Libre Belgique, 16 avril 2021

Une carte blanche de Jean-Philippe Schreiber, historien, professeur ordinaire à l’ULB.

L’ambassadeur Johan Swinnen, qui fut en poste à Kigali à l’époque où se préparait l’horreur de la nuit rwandaise, se trouve ça et là des tribunes pour distiller un discours de travestissement de l’histoire. Cette fois, c’est dans *La Libre Belgique* du 8 avril qu’il intitule sa carte blanche ”*À quand le dévoilement de la vérité sur le génocide rwandais ?*”, semant dès l’entame de son propos le doute sur cette vérité, comme si elle nous était cachée... alors que depuis vingt-cinq ans maintenant le récit de la tragédie nous est connu par des travaux scientifiques dignes de ce nom.

Publier le 8 avril, à l’occasion de la commémoration du 27^e anniversaire du génocide, un texte qui n’est en réalité qu’une attaque virulente

contre ceux qui ont mis fin à ce même génocide et sont aujourd’hui au pouvoir à Kigali, constitue une indignité à l’égard de la mémoire des victimes et à l’égard des survivants. Mais il y a plus que cela : quand on ne peut nier la réalité du génocide, on en dilue le sens de manière à le banaliser, ce qui conduit à le travestir.

Quand en effet l’ambassadeur Swinnen écrit ”*le génocide au cours duquel un million de Tutsis et d’autres citoyens rwandais ont été brutalement assassinés*”, il distord le sens même de la qualification juridique du crime : car il n’y a évidemment que les Tutsis à avoir été victimes d’un génocide au Rwanda, non une quelconque autre catégorie de la population, quelles qu’aient été les atrocités atteintes aux droits de l’homme commises par ailleurs à l’époque. Quand il se demande si ”*les plans de déstabi-*

lisation forgés avant l'attentat contre l'avion présidentiel du 6 avril visaient déjà l'extermination des Tutsis" il vide encore bien davantage la notion de génocide de son sens, puisque ce qui distingue le génocide des autres crimes contre l'humanité est précisément son caractère prémédité et organisé.

Selon l'ambassadeur Swinnen, l'histoire du génocide qui nous est contée serait une histoire officielle, fabriquée par les autorités rwandaises sous la férule du président Kagame. La vérité nous serait ainsi cachée. Exit les travaux des historiens en Europe et aux États-Unis, exit les rapports des organisations de défense des droits humains, exit les récits des survivants... Mais il y a plus encore : la négation du régime d'apartheid construit au Rwanda avant 1994, de même que la négation de la construction de l'ethnisme qui y a conduit. Au récit complotiste s'ajoute ainsi la révision de l'histoire : nier les prémices qui ont conduit au génocide, c'est une fois encore le vider de sa substance et de sa compréhension.

Un dangereux aveu- glement

D'aucuns sont obsédés par la dénonciation du régime du président Kagame, et n'ont de mots que pour

s'en prendre à ceux qui ont mis un terme au génocide de 1994. Ceux-là n'ont de compassion que quand il s'agit d'évoquer "*toutes les victimes*", amalgamant les victimes de génocide et les autres, diluant par là-même la qualification du crime. L'entreprise de disculpation est flagrante quand manquent les mots pour dénoncer clairement les responsables du génocide commis au Rwanda en 1994 et ceux qui depuis près de trente ans maintenant perpétuent leur entreprise de banalisation de celui-ci.

Il y a dix-huit mois de cela, je me trouvais aux Assises de Bruxelles, au procès de Fabien Neretse, qui fut condamné à vingt-cinq ans de prison pour faits de génocide. La défense de l'accusé, et les témoins qu'elle avaient mandatés pour y déposer, n'ont eu de cesse devant le jury d'absoudre le régime meurtrier du président Habyarimana, en place jusqu'en 1994, et d'accuser ceux qui aujourd'hui sont au pouvoir à Kigali d'être les véritables bourreaux et d'avoir eu une sorte d'agenda machiavélique, sacrifiant les Tutsis de l'intérieur au bénéfice des Tutsis de l'extérieur. Leur réquisitoire, révisant l'histoire, provoqua au demeurant une réaction atterrée de la présidente de la Cour. S'il avait été prononcé ailleurs que devant un jury d'Assises et s'il avait concerné le génocide des juifs, il aurait conduit ceux qui l'avaient proféré devant un tribunal, pour répondre de

ce qui constitue un délit dans notre pays.

On voit là se perpétuer, envers et contre la vérité, l'aveuglement de ceux qui ont mis en place puis soutenu le régime d'apartheid rwandais avant 1994, ont fermé les yeux sur le plan d'extermination des Tutsis puis la commission de celui-ci et n'ont ces-

sé depuis, malgré l'évidence, de soustraire les coupables à leurs responsabilités devant le tribunal de l'histoire. Ceux qui ont contribué à abandonner le Rwanda à son sort tragique en avril 1994 connaissaient le pays mieux que quiconque. C'est dire si leur obstination à nier l'évidence pose cruellement question.